



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023  
Reçu en préfecture le 21/12/2023  
Publié le 21/12/2023  
ID : 060-216005702-20231211-29\_2023\_12\_11-DE

|                     |    |
|---------------------|----|
| <b>Membres de :</b> |    |
| En exercice :       | 11 |
| Présents :          | 11 |
| Pouvoirs :          | 0  |
| Votants :           | 11 |
| Convocation du :    |    |
| 04 décembre 2023    |    |
| Affichage le :      |    |
| 04 décembre 2023    |    |

L'an deux mille vingt et trois

Le onze décembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT GERMAIN LA POTERIE, exceptionnellement convoqué, faute de quorum, le 04 décembre 2023, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BELLOU Francis, Maire.

**Présents :** Mmes ANTY Anita - BOURDON Françoise - LANGLOIS Fany - POISSONNIER Henriette - WULVERYCK Orlane

MM. BAUDIN Julien - BELLOU Francis - BOSTYN Jean-Marc - LEFEVRE Jean-Luc - LESUEUR Éric - WATILLIER Philippe

**À l'exception de :** Néant

Absents excusés

**Pouvoirs :** Néant.

Mme ANTY Anita a été nommée secrétaire de séance.

## Délibération n°29/2023

### Motion concernant la délégation de service public de l'aéroport Beauvais-Tillé

Monsieur le Maire expose aux membres présents du conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, une nouvelle délégation de service public désignera le nouvel exploitant de l'aéroport de Beauvais -Tillé pour les années à venir.

Considérant que l'aéroport est sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, et que notre commune est aussi impactée par son développement, notamment par les nuisances sonores, la pollution de l'air, le couvre-feu.

Considérant que le développement du trafic est incompatible avec l'urgence climatique d'aujourd'hui, l'exécutif demande le développement des transports plus verts pour éviter l'accroissement des émissions de Co2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, demande à la nouvelle délégation du service public ::

- Un plafonnement raisonnable du nombre de vols par an à 32 000 vols/an (aujourd'hui 29 000 vols/an).
- Des mesures pour protéger l'environnement sur la pollution de l'air et les nuisances sonores.
- Maintenir et respecter le couvre-feu.
- Une concertation de la commune sur les trajectoires des avions et le nombre de vol par jour survolant le territoire communal pour veiller au respect des normes en vigueur et assurer la tranquillité de nos concitoyens.


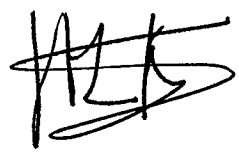
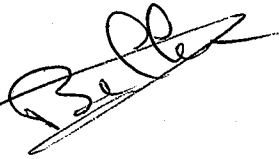
| Pour | Contre | Abst. |
|------|--------|-------|
| 11   | 0      | 0     |

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré en séance à Saint Germain la Poterie le 11 décembre 2023

Pour copie certifiée conforme au registre.

| Secrétaire de séance  | Cachet de la commune  | Le Maire,   |
|---|---|---|
| Anita ANTY  |  | Francis BELLOU  |
|  |   |  |